



Mariée en février 2008 avec un marocain (avec carte étudiant)

Par **AICHA29**, le **01/09/2010 à 16:15**

Bonjour,

Donc je me suis mariée avec un marocain en France, il a fait ses études ici il est diplômé ingénieur en informatique, donc en plus de mes sentiments, j'ai vu que c'était quelqu'un qui a fait des études.

Mais quand je l'ai rencontré, il m'a pas de suite dit qu'il était en situation irrégulière, il a fini ses études depuis 2002, et je l'ai rencontré en 2007, il m'a parlé de sa situation mais pas tout de suite, il m'a dit qu'il avait peur que je le quitte car il n'avait pas de papier, il s'est inscrit dans une école et c'est moi qui a payé son inscription, afin qu'il obtienne sa carte de séjour étudiant. Bref, on s'est marié mais on n'avait rien, il m'a bien dit qu'il allait travailler avec cette carte vpf, il n'a jamais rien fait, on n'a jamais vraiment vécu ensemble sauf sur papier. Il ne sait jamais bougé pour trouver un emploi, donc moi ça m'a agacé fin 2009, je lui ai dit que j'en ai marre de lui. Ma question est qu'actuellement il a une carte vpf expirée, et que heureusement il n'a pas la carte de 10ans, puis-je divorcer d'un mari sans papier valide? Mon avocat m'a dit qu'il ne vas pas accepter le divorce à l'amiable car il a son intérêt pour les papiers, je n'ai pas compris comment il peut avoir ses papiers puisque moi c'est fini avec lui. Un mec qui veut ses papiers, aurait eu un semblant de mariage, il aurait travailler ect... mais là lui on dirait qu'il a tout fait pour que je le quitte. Il a eu le temps de faire une demande de naturalisation en 2009, qui a été ajournée.

Merci.

Par **Domil**, le **01/09/2010 à 16:32**

Pour que le mariage soit pris en compte pour l'obtention des papiers, il faut qu'il y ait vie commune. Donc quittez-le, ne vivez plus ensemble et n'attestez pas de la vie commune.

Par **AICHA29**, le **01/09/2010 à 16:39**

Bonjour,

Je n'ai jamais vécu avec lui sauf sur papier, si on a vécu comme des colocataires dans un 18m² alors que je lui ai bien fait comprendre que je ne voulais pas vivre dans un endroit petit,

et que je ne me suis pas mariée pour ça.

Il est de Paris moi du nord, il est venu dans le nord et passe son temps hébergé chez son pote.

Il a loué un logement pourri, bref, il faut ma présence s'il veut sa carte de séjour. Donc impossible qu'il l'a.

Par **Domil**, le **01/09/2010 à 16:58**

Si le logement ne vous plaît pas, vous partez et puis c'est tout. Je ne comprends même pas comment vous avez pu accepter tout ça depuis 2008.

Par **AICHA29**, le **01/09/2010 à 17:09**

Parce qu'au niveau de ma famille, ça allait pas.

Mes parents m'ont insulté quand je voulais me marier, je ne sais même pas pk ils m'ont mis des battons dans les roues, sachant que c'est mon père ki a dit à mon mari d'aller assez vite à la mairie.

Il voulait pas qu'on se fréquente sans être marié, mais de toute façon, j'allais me marier puisque par rapport à sa situation, il ne pouvait pas travailler.

Mes parents en 2004, m'ont ramené un clandestin mais un vrai qui n'a pas de papier et qui ne parle pas le français, mais qui travaillait et avait un logement grâce à son oncle, mes parents connaissent cet oncle donc ils font confiance lol, mais ils sont con car j'ai l'intime conviction que ce clando s'est marié (car il a trouvé une française quelques semaines après sa venue chez moi). En plus, il a dit à mes parents qu'il se marie pas avec une française, bein c'est bizarre c'est ce qu'il a fait, et j'ai même eu écho qui ne fera jamais d'enfant avec lui, je ne sais pas si il est tjrs avec elle...

J'ai accepté car j'étais malheureuse.

Et que j'avais que lui et sincèrement, j'ai rien vu, j'ai demandé le divorce car pour moi il a d'autres projets et que je respecte le mariage et que ce mariage n'en est pas un.

J'y ai cru pourtant, mais jusque fin 2009.

Comment peux-t-on savoir qu'il s'est marié pour les papiers, j'aimerais bien le tester..